



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 17 octobre 2025

Signature du contrat de ville de l'agglomération de Papeete 2025-2030

Sur invitation de Mme Emma VANAA, présidente du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete (SMGCV), M. Alexandre ROCHATTE, Haut-commissaire de la République en Polynésie française, a participé ce vendredi 17 octobre 2025 à la signature du nouveau contrat de ville de l'agglomération de Papeete, à la mairie de Punaauia, en présence de M. Moetai BROTHERRSON, Président de la Polynésie française, et des maires des 9 communes membres de Arue, Faa'a, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara, Papeete, Pirae et Punaauia.

La politique de la ville incarne une démarche de solidarité nationale et territoriale à l'égard des quartiers les plus en difficulté. Elle vise à réduire les écarts de développement entre les "quartiers prioritaires de la ville" et leur environnement urbain, à garantir l'égalité entre les citoyens ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des habitants. Depuis plus de trois décennies, la politique de la ville dans l'agglomération de Papeete a constamment évolué pour répondre aux mutations sociales et urbaines des quartiers prioritaires.

En co-signant ce nouveau contrat de ville 2025-2030 qui inclut douze quartiers prioritaires supplémentaires, le représentant de l'État et du Pays, les maires des 9 communes concernées ainsi que la présidente du SMGCV ont validé la mise en œuvre de 5 axes stratégiques de la politique de la ville pour les cinq prochaines années dans les domaines suivants : l'emploi et l'insertion économique ; la santé et les addictions ; l'éducation, la famille et la parentalité ; le cadre de vie et les mobilités ; la vie de quartier et la participation citoyenne.

Ce nouveau contrat, labellisé « quartiers 2030 », est recentré sur les enjeux locaux prégnants des 88 quartiers prioritaires de la ville répartis sur l'ensemble des communes membres du contrat de ville. Les axes stratégiques du contrat ont été pensés et proposés par les habitants des quartiers prioritaires au terme de plusieurs ateliers thématiques et d'une consultation citoyenne menés depuis près d'une année.

Cette rencontre de l'ensemble des acteurs institutionnels de la politique de la ville a également permis de valider les orientations d'intervention pour les années 2026-2027 avec pour priorité la lutte contre les addictions, la lutte contre les violences et l'accompagnement à la parentalité, la lutte contre la pauvreté et la précarité ainsi que la sécurisation du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

L'État reste un acteur incontournable de la lutte contre les inégalités sociales, notamment dans le cadre de la politique de la ville, en contribuant au financement de plus de 90 % des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires, soit une enveloppe d'environ 394 millions de francs pacifique par an pour les projets, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Haut-commissaire de la République a salué l'implication du SMGCV et de l'ensemble de ses partenaires qui œuvrent en faveur des populations les plus vulnérables.

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle